FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL
30, allée Pierre de CoubRertin - 69007 Lyon
Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : https://lyon-rhone.fff.fr

PV N°479 DU JEUDI 11 JUIN 2020

CS Verpillière – Laurent DESFAYES : « Cette montée est énorme… »

ÇA A ÉTÉ L'UNE DES SURPRISES DE LA SAISON. TROISIÈME DE SA POULE DE D1, LE CS VERPILLIÈRE RETROUVE LA LIGUE APRÈS UN LONG BAIL DANS LES CHAMPIONNATS DE DISTRICT. ARRIVÉ L'ÉTÉ DERNIER À LA TÊTE DE L'ÉQUIPE, LAURENT DESFAYES ÉVOQUE CE PARCOURS…

Laurent, à peine arrivé au CS Verpillière que tu montes en R3. Ça t'inspire quoi ?
Effectivement on monte d'emblée avec le même effectif que la saison dernière, sans aucune recrue. Personne ne nous en croyait capable. Mais ça nous a permis de bien travailler avec un groupe certes très limité quantitativement mais très discipliné tactiquement. On est donc très fier de cette montée. C'est énorme.

Qu'as-tu trouvé en arrivant dans ce club après avoir déjà pas mal bourlingué ?
J'ai trouvé un groupe très soudé, sur et en dehors du terrain, avec des dirigeants proches des joueurs. C'est primordial à ce niveau –et aux autres d'ailleurs- Mais plus encore quand on n'a pas les moyens de certains autres clubs.

Qu'est ce qui a fait la force de ton équipe cette saison ?
En premier lieu notre solidité défensive. Car après notre défaite de la première journée contre Saint-Cyr à domicile (0-3), nous n'avons concédé qu'un but lors des neuf journées suivantes. Cette équipe travaille ensemble. Aussi, quand on ne méritait rien comme à Haute-Brévenne ou à Neuville, on a obtenu des nuls qui nous ont permis de continuer à avancer. On avait aussi deux ou trois joueurs au milieu et devant qui sentaient bien les coups et savaient marquer dans les moments clés des matchs.

« JE VEUX QUE MON ÉQUIPE SOIT TOUJOURS AUSSI DIFFICILE À MANŒUVRER… »

La suite, en R3, tu la vois comment ?
Ça ne sera pas la même (rires). Il va falloir être prêts dès la première journée. Mais on n'y va pas en victimes, loin de là. Je veux, et je suis certain que les joueurs me suivront, que mon équipe soit toujours aussi difficile à manœuvrer et continue d'imposer sa façon de jouer. Et surtout, ne pas rentrer avec le trac. On sera prêt début octobre.

Tu fais partie de cette vague de jeunes entraîneurs qui à peine les crampons raccrochés se sont de suite assis sur un banc. C'est quoi les motivations ?
J'étais même entraîneur-joueur les premières années à Saint-Alban de Roche. En fait j'ai découvert le plaisir petit à petit dans cette fonction. Mais sans prétention, mes saisons en CFA avec Chasselay m'ont beaucoup apporté à tous points de vue. J'ai regardé, appris, noté les séances de Stéphane Santini et de Noël Tosi. J'ai aussi côtoyé et affronté des joueurs de très haut niveau. Mais le top dans ce job, c'est le vestiaire, la préparation du match, le discours, l'ambiance. Ça c'est bon.

Propos recueillis par Denis Dupont

Laurent DESFAYES
Né le 24/02/1970 à Saint-Priest
Job : Commercial
Parcours joueur : AS Buers Villeurbanne, OL, AS Minguettes, Montluçon, Lyon-Duchère AS, AS Bron, FC Ternay, FC Bourgoin, Saint-Alban Sportif
Parcours éducateur : Saint-Alban Sportif (de D1 à R3), MDA Chasselay (R3, puis adjoint CFA), Haute-Brévenne Foot (D1), AS Bron (R2), CS Verpillière (D1)

STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03
statut-arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 8 juin 2020

Présent(s) : Christophe MORCILLO – Laurent CHABAUD – Antoine MONTERO – Bernard CAVALAZZIO – Franck BALANDRAS
Consultant : Jean-Claude LEFRANC (CTDA)
Excusé : Gilbert MARTIN

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

En application de l'article 45 du Statut de l'arbitrage applicable sur tout le territoire de LAuRA Foot, les clubs listés ci-dessous ont droit, s'ils le demandent, à des mutations supplémentaires pour la saison 2020-2021.

Les clubs concernés ont jusqu'au 15 juillet pour exprimer ce besoin à la Commission du Statut de l'arbitrage (par courrier ou par courriel) en précisant la ou les équipes qui bénéficieront de ce(s) mutation(s) supplémentaire(s).

N° AFFILIATION	NOM DU CLUB	NOMBRE DE MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES
500361	CO SAINT FONS	1
504254	FC TASSIN LA DEMI-LUNE	1
504671	UG ARMENIENNE LYON	2
504674	AS DE LIMAS	1
516290	AS DIEMOZ	1
516402	LYON CROIX ROUSSE FC	1
516822	CS OZON	2
517095	FC CORBAS	2
517825	O DE RILLIEUX	1
523565	EVEIL DE LYON	2
527399	AS MANISSIEUX	2
529291	US VAULX	2
533109	FC GERLAND LYON	2
535231	ASJ PORTUGAIS ST PRIEST	1
536929	RC BELIGNY VILLEFRANCHE	2
548812	FC LA SEVENNE	1
552157	FC PAYS DE L'ARBRESLE	1
582234	ASSO CHANDIEU HEYRIEUX	1
582331	BEAUJOLAIS FOOTBALL	2
582775	FC RENEINS VAUXONNE	1

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

ARBITRES NON REPRESENTATIFS DE LEUR CLUB

L'arrêt des compétitions au 13 mars 2020 conduit à réduire le nombre de journées minimum de compétitions à diriger soit une obligation minimale de 13 journées pour les Seniors, 11 pour les Jeunes Arbitres et Arbitres Féminines.

Les arbitres figurant dans le tableau ci-dessous sont déclarés non représentatifs de leur club pour la saison 2019 - 2020.

NOM	PRENOM	CATEGORIE	N° AFFILIATION CLUB	NOM DU CLUB REPRESENTE	NB MATCHS EFFECTUES
AKKAFA	MEHMET	District 3	504674	AS LIMAS	**5**
ALILECH	BILEL	District Futsal	528347	AS MARTEL CALUIRE	**5**
ALILECH	BASSEM	U20	582739	VENISSIEUX FC	**2**
AOUISSI	YANISSE	Régional 3	580951	MOS 3 RIVIERES	**6**
ARIAS	GUY	Régional 3	504692	AS ST PRIEST	**7**
ASKAROGLU	ALI	District Espoir	541604	O. BELLEROCHE	**6**
BEAURIEUX	LEA	District Féminine	582739	VENISSIEUX FC	**0**
BELLAL	SAIFI	District 5	500081	ASUL	**9**
BEN EL MEKKI	MEROUANE	District 5	529291	US VAULX	**0**
BERRHOUT	AKRAM	U20	500361	CO ST FONS	**6**
BIAGINI	FLAVIEN	District JAD	517784	STADE AMPLEPUIS	**0**
BOUKHELEF	AREZKI	District 1	527399	AS MANISSIEUX	**0**
CHERGUI	LYDIA	District Féminine	529291	US VAULX	**4**
DACHRAOUI	JOUDE	District Féminine	553248	AS BRON GRAND LYON	**6**
DIALLO	SOULEYE	U20	504723	FC VAULX EN VELIN	**6**
DORBANI	SAID	U20	504460	FC FRANCHEVILLE	**3**
FURNION	MATHIS	District JAD	581322	FC SUD OUEST 69	**9**
GALLEY	AKOELE ELSA	District Féminine	551420	FC du FRANC LYONNAIS	**0**
GONCALVES	DARYL	Ligue JAL	8605	CLUB DISTRICT RHONE	**0**
GRONDIN	JEAN DIDIER	District 5	500319	FC TARARE	**8**
GUICHERD	THOMAS	District 5	525335	AS TOUSSIEU	**7**
HEMAMID	NABIL	U20	500361	CO ST FONS	**0**
KHALFAOUI	SAAD	District Futsal	590544	ALF FUTSAL	**6**
KHASSAM	ABDELKADER	District JAD	500361	CO ST FONS	**4**
KHERBA	MEHDI	District Futsal	504723	FC VAULX	**8**
KISSA	ADAM	District JAD	552556	MDA FOOT	**6**
KONTA	LANG	U20	582739	VENISSIEUX FC	**2**
LAROUSSI	ABDALLAH	U20	504723	FC VAULX EN VELIN	**6**
LAROUSSI	BILLAL	U20	504723	FC VAULX EN VELIN	**0**
LIGONNET	JUSTINE	District Féminine	523341	ES GENAS - AZIEU	**0**
LUONG	MAX	District JAD	513735	FC CROIX- ROUSSE	**7**
MAAROUF	WASSIM	District JAD	528353	O. VAULX	**6**
MAAROUFI	AMIR	U20	8605	CLUB DISTRICT RHONE	**6**
MATTOIR	FAYMINA	District Féminine	552543	ACS MAYOTTE	**7**
MEDJAHED	SALIM	District 5	547090	JSO GIVORS	**10**
MEKKAOUI	SOFIANE	District 5	520066	LYON DUCHERE AS	**5**
MENIRI	MOUSSA	Ligue Assistant 2	504621	A. M ST PIERRE LA PALUD	**7**
MESSALTI	YOUNES	Distrct JAD	525631	AL MIONS	**3**
MESSAOUDI	YMED	District 5	8605	CLUB DISTRICT RHONE	**6**
METRI	BELKACEM	District 5	530038	SC MACCABI LYON	**9**
MOKHBI	SID ALI	District JAD	536260	FC CHARVIEU- CHAVAGNEUX	**3**
MOUEDDA AZZEM	ZINEDINE	District JAD	504692	AS ST PRIEST	**3**
MOUKADDAM	HAMZA	District JAD	528353	O. VAULX	**0**
NERO	ALISON	District Féminine	520066	LYON DUCHERE AS	**6**
NGUYEN	ROBERT	District Assistant 2	504502	O. SATHONAY	**0**

OSEI ASIBEY	KOFI	District JAD	523483	AS LYON MONTCHAT	**0**
OUKALA	NACERDINE	U20	528353	O. VAULX	**8**
ROUSSELET	DIDIER	District 5	580927	USEL FOOT	**0**
SEMAIL	MERWAN	District JAD	504671	UGA LYON DECINES	**4**
SLIMANI	ABDALLAH	District JAD	504460	FC FRANCHEVILLE	**3**
SOUMAI ALLOH	ABDOUL	District 4	500124	ASVEL FOOT	**6**
SOW	AMADOU DIOGO	U20	504275	CS NEUVILLE	**7**
STEGNER	NATHAN	District JAD	526565	DOM TAC	**0**
TEYSSIER	QUENTIN	District JAD	8605	CLUB DISTRICT RHONE	**4**
TISSEUR	RAYANE	District JAD	552157	FC PAYS ARBRESLE	**0**
TOUHTOUH	KHALIL	District 4	504671	UGA LYON DECINES	**3**
VACHON	RODRIGUE	District 4	581381	FC COLOMBIER- SATOLAS	**0**
VIAN	JEROME	District 3	500124	ASVEL FOOT	**1**
YAHIAOUI	ZAKARI	District Futsal	549799	FOOT SALLE CIVRIEUX	**9**

N.B. : pour rappel sur une saison dite "normale", ce nombre est de 18 pour les seniors masculins, et 15 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

LISTE DES ARBITRES REPRESENTATIFS DE LEUR CLUB APRES APPLICATION DE L'ARTICLE 34.2 DU STATUT DE L'ARBITRAGE (A TITRE INFORMATIF)

Un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé peut tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquants en ayant officié davantage que le minimum exigé (donc au maximum 4). Cette compensation ne peut concerner qu'un seul et même arbitre et ne s'effectuer que par un seul et même arbitre (plusieurs arbitres ne peuvent donc pas compenser le minimum exigé manquant).
Les arbitres figurant dans le tableau ci-dessous sont déclarés représentatifs de leur club pour la saison 2019 - 2020.

ARBITRE BENEFICIAIRE			ARBITRE COMPENSATEUR				
NOM ARBITRE	**PRENOM**	**NB MATCHS EFFECTUES**	**NOM ARBITRE**	**PRENOM**	**NB MATCHS COMPENSES**	**N° AFFILIATION CLUB**	**NOM DU CLUB REPRESENTE**
BOUGUELLAL	FERIAL	9	**MANOUBI**	INSAF	**2**	504256	FC VILLEFRANCHE
BOULHARTS	ARMAND	9	**REBACHE**	TARIK	**2**	553248	AS BRON GRAND LYON
BOULON	CHRISTOPHE	9	**FERHAT**	AHMED	**4**	504692	AS ST PRIEST
BOZ	FURKAN	9	**BEN OTHMAN**	FADI	**2**	504303	US MEYZIEU
CHARRAS	JULIEN	10	**BELOUCIF**	TAYEB	**3**	563791	HAUTS LYONNAIS
EL KASRI	YOUSSEF	9	**PAVAN**	DAVID	**4**	523565	EVEIL DE LYON
IMER	MURTEZAN	9	**ISMAILZADA**	OMAID	**4**	553248	AS BRON GRAND LYON
JACQUOT	MARJORIE	9	**LOUHBAIBAT**	ASSIA	**2**	500080	OLYMPIQUE LYONNAIS
MELLOUK	BRAHIM	11	**PISCAGLIA**	AXEL	**2**	504408	AS RHODANIENNE
MEROUCHE	NOUR	9	**BOUZAZI**	JESSIM	**2**	520066	AS LYON DUCHERE
ROLLANT	JEREMY	9	**BOUARFA**	FARES	**2**	580984	SUD LYONNAIS FOOT 2013
SIONI	FARES	8	**SEMAIL**	WALID	**3**	525631	AL MIONS
TOUAMI	ABD ELWAHHAB	9	**DEHILI**	HEDIE	**2**	504563	CASCOL
VARICHON	GUILLAUME	11	**MABROUK**	MOHAMED	**2**	523650	FC LIMONEST ST DIDIER

COURRIERS RECUS

Demande du club de FC SAVIGNY en date du 25/05/2020 : réponse apportée par courriel.
Demande du club de CS VERPILLIERE en date du 06/05/2020 : se reporter à la décision de la Commission contenue dans le PV n°471 du 27/02/2020.

TRESORERIE

Tél **04 72 76 01 04**
tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Trésorier : Michel BLANCHARD - **Trésorier Adjoint :**Franck BALLANDRAS

CAISSE DE PEREQUATION

Pour les clubs qui ont versé des acomptes pour la caisse de péréquation, les montants ci-dessous vont être crédités sur leur compte Club dès aujourd'hui.
- SENIORS D1 : 182,91 € par club
- SENIORS D2 : 79,04 € par club
- SENIORS D3 : 121,56 € par club
- U20 D1 : 188,92 € par club
- U17 D1 : 122,08 € par club

RELEVES DE COMPTE N°3 SAISON 2019/2020

Comme indiqué dans le PV du 14/05/20, les prélèvements concernant les règlements du relevé 3 ont été effectués en date du 10/06/20. Les chèques reçus ont été également remis en banque.

COMMISSION DES COUPES

Tél **04 72 76 01 29**
coupe@lyon-rhone.fff.fr

Réunion téléphonique du 08 juin 2020

Président : Bernard COURRIER
Membres CD : Bernard COURRIER, Serge GOURDAIN, Eric AGUERO, Roland BROUAT
Membres : Alain BARBIER – Gilbert BOUTEYRE – Maurice MOURROZ – Pascal PEYRAUD – Noé TEDIM DA SILVA RIOS – Jean Claude QUIOT – Xavier MARTI et Simon MASSOL, stagiaires
Présents au téléphone : Bernard COURRIER - Alain BARBIER

COUPES SENIORS, VIAL, JEUNES ET VETERANS

Comme annoncé par notre Président, Arsène MEYER, deux réunions des clubs qualifiés pour les phases finales des coupes 2019/2020 de notre district auront lieu lundi 15 juin au siège du DLR.
Leur but est de fixer ensemble les conditions dans lesquelles nous pourrions aller au bout de ces coupes, en cette année de centenaire du DLR, avec finales éventuelles le jour de notre AG, le 10 octobre 2020, pour les Seniors et les Féminines.
Merci aux clubs concernés de répondre au mail d'invitation reçu…

RESTITUTION DES TROPHEES

Les clubs vainqueurs des différentes coupes la saison 2018-2019 sont priés de rapporter les trophées au siège du District de Lyon et du Rhône :

Seniors : FC LYON
VIAL Féminines : BORDS DE SAONE
Vétérans : Entente ST PRIEST
U15 : FC LYON
U17 : FC VAULX (rapportée)
U20 : US TRINITE (rapportée)
Coupe Amaury Galland : O. RILLIEUX

COUPE DE FRANCE - MESSAGE DE LA LIGUE LAURAFOOT

OUVERTURE DES ENGAGEMENTS :
La Commission Régionale des Coupes informe les clubs de l'ouverture via **FOOTCLUBS** des engagements pour l'édition 2020-2021 de la Coupe de France (seniors libres).
Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur Footclubs (sans cet accord, l'engagement n'est pas validé).
La date limite d'engagement est fixée au 20 Juillet 2020 (dernier délai).

DATES DES TOURS REGIONAUX :
Suite à la validation du Conseil de Ligue du 06 Juin 2020, le calendrier suivant a été fixé :

06 Septembre 2020 : 1er tour (avec entrée des clubs R3)
13 Septembre 2020 : 2ème tour (possibilité entrée des clubs R2 suivant le nombre d'engagés)
20 Septembre 2020 : 3ème tour (entrée des clubs N3, R1 et R2)
04 Octobre 2020 : 4ème tour (entrée des clubs N2)
17 Octobre 2020 : 5ème tour (entrée des clubs N1)
01 Novembre 2020 : 6ème tour

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél **04 72 76 01 08**
discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 8 juin 2020

Présents
Membres du comité directeur : Bernard BOISSET, président – Alain RODRIGUEZ
Membres indépendants : Lucien SINA, secrétaire –André QUENEL –Guy CASELES - Michel GUICHARD - Yannis LEMCHEMA - Jean Marie SANCHEZ – Pierre VINCENT - Patrick PRESTINI - représentant la Commission de l'arbitrage - Dervil ARGYRE, représentant l'Amicale des Educateurs –Assiste : Eric GRAU.

*La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district **«district@lyon-rhone.fff.fr»**) de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : « **discipline@lyon-rhone.fff.fr** »*
Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.
RAPPEL : Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.
La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr
La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIES

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné.
Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception.
Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves.

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2019/2020 du DLR, de la page 143 à 148

Devant la multiplication d'incidents de ce type, la Commission de Discipline du D.L.R. précise que :
Toute référence à M. LEFRANC ou à toute autre personne exerçant des fonctions au sein des organes déconcentrés de la F.F.F. (Ligue, district, groupement) à l'encontre d'un Officiel, afin de contester l'arbitrage, pourra être qualifié par la présente commission, comme des propos menaçants lors de la détermination de la sanction.

Une tenue correcte est indispensable à la bonne tenue d'une audition devant la Commission de Discipline. Dans le cas contraire, notamment par le biais de propos diffamatoires, injurieux et/ou menaçants, la présente Commission se réserve le droit de sanctionner un licencié sur la seule base de son comportement lors de l'audition.
De la même manière, une sanction pourra se voir aggravée en cas de comportement inadapté lors de l'audition.

Suite à deux affaires similaires, la commission de discipline rappelle aux clubs qu'il est formellement interdit à un dirigeant d'être sur le banc de touche avec des béquilles.
Elle demande aux arbitres et aux délégués officiels du DLR de faire respecter scrupuleusement cet interdit.

CONVOCATIONS

Dispositions communes à toutes les convocations
Un nombre de plus en plus important de dirigeants et joueurs convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont, soit non fournis, soit peu crédibles. Pour tout absent en audition qui n'aura pas fourni à la commission par mail ou courrier une attestation d'indisponibilité de l'employeur, ou un certificat médical dans les 48 heures précédent l'audition, sera amendé, comme prévu, de la somme de soixante euros.

Pour les affaires soumises à instruction ou celles pour lesquelles une audition est décidée, l'assujetti poursuivi est avisé, selon les modalités de l'article 3.2, 3.2.2et 3.3.2du présent règlement, de sa convocation devant l'organe disciplinaire de première instance, au minimum sept jours avant la date de la séance au cours de laquelle son cas sera examiné.
La convocation mentionne, outre les griefs retenus à l'encontre de l'assujetti, la possibilité
- de présenter des observations écrites préalablement à l'audience ;
- d'être assisté d'un interprète de son choix à ses frais ou d'un interprète choisi par l'instance concernée aux frais de celle-ci, dans le cas où il ne parle pas ou ne comprend pas suffisamment la langue française ;
- d'être assisté ou représenté par un conseil, un avocat ou un membre du club dont il dépend si l'assujetti est une personne physique ;
- de consulter l'intégralité du dossier avant la séance, dans les locaux des instances, aux dates et horaires fixés en accord avec les services de ces dernières ;
- de demander, quarante-huit heures au moins avant la réunion, à ce que soient entendues les personnes de son choix, dont les noms doivent être communiqués à l'organe disciplinaire de première instance.
Le président de l'organe disciplinaire de première instance peut refuser, par décision motivée, les demandes d'audition manifestement abusives. L'organe disciplinaire de première instance peut entendre toute personne dont l'audition lui paraît utile. Si une telle audition est décidée, il doit en informer l'assujetti poursuivi avant la séance.
Le délai de sept jours mentionné au premier alinéa peut être réduit, en cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances exceptionnelles, par décision minute de jeun du président de l'organe disciplinaire de première instance, à son initiative ou à la demande de l'instructeur ou de l'assujetti poursuivi. En ce cas, la faculté de demander l'audition de personnes s'exerce sans condition de délai pourvu qu'il soit raisonnable. En cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances exceptionnelles, et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé.
Dans les autres cas et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé par l'assujetti, qu'une seule fois, quarante-huit heures au plus tard avant la date de la séance, pour un motif sérieux.
Le président de l'organe disciplinaire de première instance accorde ou non le report. En cas de refus, sa DECISION doit être motivée. Il peut également décider de sa propre initiative de prononcer un report.

DOSSIER N° 53 SAISON 2019 / 2020 Convocation à Audition suite à Instruction
Match N° 21444090 – U20 – D2 – Poule B - du 07/03/2020 - US FORMANS / AS BUERS
Motif : Comportement illicite joueurs et assistants bénévoles
La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire. Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Lundi 22 JUIN 2020 à 18 heures**

Arbitre officiel : KHALED Yacine
Délégué officiel : TOUATI Lakhdar

CLUB : US FORMANS - 517431
Président(e) : DIDIER Jean – ou son représentant
Délégué Club : MEISSIMILY Franck et/ou NEGRE Pierre
Assistant bénévole : DIDIER Clément – **Présence obligatoire**
Dirigeant(s) : GIRAUD Pascal et/ou DARGAUD Killian
Joueur : FILLALI Sami – **Présence obligatoire**

CLUB : AS BUERS - 520835
Président(e) : CHERAITIA Daniel – ou son représentant
Assistant bénévole : MACHADO Illidio – **Présence obligatoire**
Dirigeant(s) : GIZZI Enzo et/ou CHERAITIA Daniel
Joueur : n° 3 DIA Ibrahima – n° 9 MAHDJOUB ARAIBI Mahdy – n° 11 MACHFAR Sabri – **Présence obligatoire des 3 joueurs**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.
Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

B.BOISSET - Président **L. SINA -Secrétaire**

AUDITIONS

Audition par voie de téléconférence du Jeudi 04 JUIN 2020

DOSSIER C61 SAISON 2019/2020 Confrontation sans Instruction
Match N° 22388100 U17 COUPE de LYON et du RHONE du 23/02/2020 CS NEUVILLE (504275) // ES. TRINITE (523960)
Suite à l'audition du 04/06/2020, par voie de téléconférence, suite à la crise sanitaire actuelle :
Considérant que lors de l'audition et selon les nouveaux éléments et divers témoignages apportés par les personnes auditionnées, la Commission de discipline a décidé de placer la présente affaire en délibéré.
Qu'une instruction de l'affaire sera établie et qu'une nouvelle audition sera programmée dont la date et l'heure vous seront communiquées ultérieurement.
La Commission de discipline demande au club du CS NEUVILLE de lui faire parvenir l'identité de la personne ayant pris à partie la jeune arbitre à l'issue de ladite rencontre, avant le lundi 22/06/2020.
En l'absence d'identification dans les délais impartis, la Présente Commission n'aura pas d'autre choix que de sanctionner le club du CS NEUVILLE au titre de ces agissements.

B.BOISSET - Président **L. SINA -Secrétaire**

COMMISSION D'APPEL

Tél **04 72 76 01 16**
appel@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles.
Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.
APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.
Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.
Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - COMPLEMENT

Réunion du 8 Juin 2020

DOSSIER N° AR 13
APPEL DU CLUB A.S. DE DARDILLY CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION SPORTIVE
DATE DE PUBLICATION : 14 Mai 2020 - P.V. N° 476
CLUB : A.S. DE DARDILLY (523203)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Montée en d3 non autorisée

A la demande du club A.S. DE DARDILLY (courriel du dimanche 7 Juin 2020 à 17H02), l'appel concernant l'affaire réglementaire N° 13 est annulé.

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél **04 72 76 01 05**
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 8 Juin 2020

Président : Bernard COURRIER.
Membres : Alain BARBIER, Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Lakhdar TOUATI.
Absents excusés : Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON.
Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

MESSAGE TRES IMPORTANT A TOUS LES CLUBS

Toutes les demandes, en rapport avec les classements et les Montées/Descentes, doivent être effectuées par messagerie via la *boîte mail officielle du club*.
Nous vous rappelons que tout écrit doit être nominativement signé et adressé à la *Commission Sportive et des Compétitions*.

CHAMPIONNAT : MONTEES ET DESCENTES 2019/2020

SENIORS :
Le FC VAL LYONNAIS 3 ne repart pas en SENIORS D3, le repêchage d'une équipe de D4 est appliqué en fonction du fair-play.
AS DARDILLY 1 monte en Sénior D3.

Saison 2020/2021 : Les clubs doivent positionner leurs désidératas (alternances / concordances) lors de l'inscription de leurs équipes sur Footclubs.
Afin de préparer au mieux les poules pour la saison prochaine, **les clubs qui ne réengagent pas une équipe pour la saison 2020/2021** peuvent, dès à présent, nous le faire savoir par mail.

COUPE DE FRANCE - OUVERTURE DES ENGAGEMENTS

La Commission Régionale des Coupes informe les clubs de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2020-2021 de la Coupe de France (seniors libres).
Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur Footclubs (sans cet accord, l'engagement n'est pas validé).
La date limite d'engagement est fixée au 20 Juillet 2020 (dernier délai).

DATES DES TOURS REGIONAUX :
Suite à la validation du Conseil de Ligue du 06 Juin 2020, le calendrier suivant a été fixé :
- 06 Septembre 2020 : 1er tour (avec entrée des clubs R3)
- 13 Septembre 2020 : 2ème tour (possibilité entrée des clubs R2 suivant le nombre d'engagés)
- 20 Septembre 2020 : 3ème tour (entrée des clubs N3, R1 et R2)
- 04 Octobre 2020 : 4ème tour (entrée des clubs N2)
- 17 Octobre 2020 : 5ème tour (entrée des clubs N1)
- 01 Novembre 2020 : 6ème tour

COMMISSION FUTSAL

Tél **04 72 76 01 07**
futsal@lyon-rhone.fff.fr

COURRIER

- reçu courrier de Irigny pour organisation des finales jeunes : lu et noté

COUPE DE LYON ET DU RHONE FUTSAL 2019/2020

Réunion avec les clubs qualifiés en 1/4 finale de la Coupe de Lyon et du Rhône Futsal et les finalistes U18 pour une reprise éventuelle des Coupes le lundi 15 juin 2020 à 20 h 30 au siège du District.
Clubs concernés : Moulin à vent - Condrieu - Revolee - O.L- Lentilly - Team Bel Air - Martel Caluire 3 - Jonage
Finale U18 : Futsal Saone Mont d'Or - Limonest

INFORMATION

Suite au communiqué du Président du District Arsene MEYER sur le site et les informations dont il a pu nous faire part , (voir PV 477) , dans l'attente des dates des premiers tours de Coupe qui seront fournies par la Fédération et la Ligue, notre calendrier n'est pas encore connu à ce jour.Par contre , l'engagement de vos équipes peut etre effectué sur Footclubs dès aujourd'hui , jusqu'au 17 Aout pour la D1 et D2 , et jusqu'au 31 Aout pour la D3;
comme indiqué dans ce bulletin d'informations , et grace à l'effort de tous, le championnat futsal pourrait débuter début octobre, comme le souhaite la commission;
notre district ouvre progressivement ses portes , toutefois , il vous est demandé de privilegier les communications par mail à notre adresse habituelle . Je me tiens également à votre disposition si vous souhaitez des infos supplémentaires que je pourrais éventuellement vous fournir , au n°0670488291.
Notre commission se réunira le lundi 20 juillet , et le tirage des poules de D2 aura lieu à cette occasion, que vous pourrez suivre en direct comme nous l'avons fait la saison passée
le district sera fermé du 25 juillet au 17 aout et notre traditionnelle AG de début de saison sera probablement reportée à une date ultérieure qui vous sera communiquée dès que possible, avec toutes les mesures de protection qui s'imposent
En attendant la reprise de notre sport favori ,restez tous très prudents
Le Président de la commission futsal